DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2019-159

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaine et patrimoine

Sous matière:

Aliénations

Séance du Conseil Municipal du 08 juillet 2019,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

OBJET:

SITE DE L'ANCIEN LYCEE ANDREOSSY -**VENTE D'UNE** PARCELLE A L'ANRAS

Présents: GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, BUSTOS Jean-Paul, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations:

M. DEMANGEOT François donne procuration à M. GUIRAUD Philippe, Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à Mme BARTHES Chantal,

Mme BESSET Jacqueline donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES

M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe, Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André, Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane, Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul.

AFFICHAGE EN DATE DU: 02.07.2019

LE NOMBRE DE CONSEILLERS

MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL

EN DATE DU: 02.07.2019

Absente:

Mme ISSALYS Jeanne,

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU: 1 5 JUIL, 2019

Secrétaire: Mme CHABERT Sabine,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Association Nationale de Recherche et d'Action Solidaire (ANRAS) s'est portée acquéreur du restaurant scolaire de l'ancien Lycée Andréossy, situé sur la parcelle cadastrée section AH n°1482 « rue du Général Rollet », en vue de la restauration des jeunes des ateliers du Centre éducatif et professionnel de Saint Papoul et d'un projet de développement d'un restaurant d'application.

Il précise que ce projet intervient en complément de l'acquisition des bâtiments G et H (technopole et hangars situés sur la parcelle AH n°1300).

Les locaux relevant du domaine privé de la Commune, ont été estimés par le service France Domaine, à 180 000 Euros, suivant avis N° 7300-SD du 15 février 2019.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à la vente au profit de l'ANRAS, de ces locaux situés hors du périmètre de l'étude du site Andréossy et ne présentant pas d'intérêt particulier pour la Commune, au prix de 180 000 Euros, après avoir réalisé par un géomètre le relevé et la division en volume de la zone de l'ancien réfectoire.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 5 juillet 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la vente de l'ancien restaurant scolaire du Lycée Andréossy à l'ANRAS, pour un montant de 180 000 Euros,

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération, notamment la division en volume et l'acte authentique de vente devant notaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 08 juillet 2019.

Ampliation faite le :

Certifiée executoire par réception en Préfecture le :

Par publication le :

Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE

Le Maire,

Patrick MAUGARD